

## Les Origines du Conservatoire de musique du Québec

Simon Couture (Université Laval)

L'année 1942 marque une date importante dans l'histoire de l'éducation musicale au Québec. En effet, le 29 mai de cette année, le gouvernement provincial d'Adélard Godbout sanctionne une loi « instituant le Conservatoire de musique et d'art dramatique de la province de Québec<sup>1</sup>. » Moins d'un an plus tard, le 1<sup>er</sup> mars 1943 précisément, s'ouvre à Montréal le premier établissement du réseau actuel des Conservatoires de musique du Québec<sup>2</sup>. Wilfrid Pelletier en est le directeur et il le demeurera jusqu'en 1961. Claude Champagne et Jean Vallerand y sont nommés respectivement assistant-directeur et secrétaire. Pelletier engage « les meilleurs professeurs de la province et [fait] appel à des maîtres étrangers pour les postes laissés vacants<sup>3</sup>. » C'est ainsi que des musiciens français, tels que le violoniste Louis Bailly, le pianiste Isidore Philipp et l'organiste Joseph Bonnet, et des membres des principaux orchestres new-yorkais, tels que le hautboïste Bruno Labate du New York Philharmonic Orchestra et le trompettiste Bernard Baker du NBC Symphony Orchestra, assumeront une partie importante de l'enseignement instrumental.

La création du Conservatoire de musique du Québec revêt une double importance historique puisque, d'une part, elle introduit en Amérique du Nord le modèle français du conservatoire de musique<sup>4</sup> et, d'autre part, elle concrétise le vœu de quelques générations de défenseurs de ce type d'école. Le Conservatoire de musique du Québec est le premier conservatoire de musique de type français en Amérique du Nord, dont les caractéristiques sont :

(1) *Le Soutien de l'État* : le conservatoire de musique de type français est financé par l'État. Théodore Dubois (1837-1924), directeur du Conservatoire national de musique et de déclamation de Paris entre 1896 et 1905, écrit que « [...] le Conservatoire idéal devrait être largement subventionné par l'État pour pouvoir

---

<sup>1</sup> *Loi instituant le Conservatoire de musique et d'art dramatique de la province de Québec*, 6 Geo. VI, chap. 22, 29 mai 1942. Pour les besoins du présent article, j'utiliserai les dénominations « Conservatoire de musique de Québec » et « Conservatoire d'État ».

<sup>2</sup> Six sections affiliées ont été créées depuis. Ce sont Québec (1944), Trois-Rivières (1964), Chicoutimi (1967), Hull (1967), Val-d'Or (1967) et Rimouski (1973).

<sup>3</sup> Wilfrid Pelletier, *Une Symphonie inachevée : mémoires* (Ottawa : Leméac, 1972), 224.

<sup>4</sup> Institution laïque employée à célébrer les fêtes nationales de la nouvelle république française, le Conservatoire de musique de Paris, créé par la loi du 16 Thermidor An III (3 août 1795), assure dès sa fondation l'enseignement gratuit de la musique « dans toutes les parties de l'art musical » aux élèves des deux sexes, ainsi que le mentionnent les articles 2 et 3 du texte de loi.

## LES CAHIERS DE L'ASSOCIATION POUR L'AVANCEMENT DE LA RECHERCHE EN MUSIQUE AU QUÉBEC, N<sup>o</sup> 14, p. 42-64.

à tous les besoins d'un enseignement intégral et gratuit [...] La question d'argent doit donc être écartée<sup>5</sup>. »

(2) *La Gratuité de l'enseignement* : par le soutien de l'État, le conservatoire de musique de type français peut assurer l'enseignement gratuit de la musique. Les candidats sont recrutés par voie de concours, selon « le talent et l'esprit de travail, car il faut les deux pour devenir un artiste<sup>6</sup>. »

(3) *L'Excellence du corps professoral* : le conservatoire de musique de type français a pour but la formation de musiciens, de chanteurs et de compositeurs professionnels. Par conséquent, l'enseignement doit y être assuré par des maîtres capables d'amener les élèves vers leur pleine autonomie.

(4) *La Variété des disciplines enseignées* : le conservatoire de musique de type français assure une formation musicale dans laquelle l'étude des matières théoriques est considérée au même titre que celle de l'instrument. La diversité des disciplines instrumentales enseignées favorise la pratique des grands ensembles et de la musique de chambre.

(5) *La Mixité* : le conservatoire de musique de type français est également accessible aux garçons et aux filles.

(6) *La Laïcité* : le conservatoire de musique de type français est non confessionnel.

La création d'un conservatoire de musique d'État au Québec représente également l'aboutissement de démarches répétées, dont les premières remontent au XIX<sup>e</sup> siècle. Les démarches les plus achevées prennent la forme de projets présentés au gouvernement ou de tentatives d'institution<sup>7</sup>. Un projet consiste en une pétition signée par plus d'une personne et présentée au gouvernement. Elle contient habituellement le plan d'organisation du conservatoire désiré. Une tentative d'institution représente une école de musique existante, tendant vers le modèle français du conservatoire de musique par son fonctionnement ou par ses desseins, mais ne répondent pas parfaitement aux six

---

<sup>5</sup> Théodore Dubois, « L'enseignement musical », *Encyclopédie de la musique et Dictionnaire du Conservatoire*, édité par Albert Lavignac et Lionel de la Laurencie (Paris : Delagrave, 1913-31), tome 2, vol. 6, p. 3468-69.

<sup>6</sup> Pelletier, *Une Symphonie inachevée*, p. 216.

<sup>7</sup> Les recherches entreprises ont également permis l'identification d'un projet formulé mais non présenté au gouvernement : celui d'Edmond de Nevers, contenu dans *L'Avenir du peuple canadien-français* (Paris : Henri Jouve, 1896), qui demeure un modèle théorique, ainsi que quelques tentatives d'institution non réalisées, telles le Conservatoire de musique de Montréal dirigé par Ernest Lavigne, qui devait ouvrir ses portes le 1<sup>er</sup> juin 1891 (voir *La Patrie* [Montréal]), 11 avril 1891, p. 3) et employer les musiciens de l'orchestre du Parc Sohmer. Puisqu'ils sont plus élaborés, il semble plus profitable de ne conserver ici que les projets présentés au gouvernement et les tentatives d'institutions réalisées.

**LES CAHIERS DE L'ASSOCIATION POUR L'AVANCEMENT DE LA RECHERCHE EN MUSIQUE AU QUÉBEC, N<sup>o</sup> 14, p. 42-64.**

caractéristiques qui le définissent. Le tableau suivant présente, dans l'ordre chronologique, ces projets et tentatives.

**Projets et tentatives d'institution  
d'un conservatoire de musique**

Année	Identification	Nature de la démarche	Remarques
1878	Projet de Calixa Lavallée	Projet présenté au gouvernement	Pétition adressée au lieutenant-gouverneur de la province de Québec, en date du 15 juin 1878 <sup>8</sup> . <i>Signataires:</i> Calixa Lavallée, Napoléon Legendre, Octave Chavigny de la Chevrotière et Narcisse-Henri-Édouard Faucher de Saint-Maurice <sup>9</sup> .
1892	Projet concernant Joseph Gould	Projet présenté au gouvernement	Lettre adressée à Gould par 13 signataires, en date du 14 janvier 1892, lui demandant de devenir le fondateur d'un conservatoire de musique <sup>10</sup> . Fortier parle d'une «pétition <sup>11</sup> [...] demandant au Ministère de subventionner un conservatoire <sup>12</sup> .»

<sup>8</sup> Calixa Lavallée et al., « Pétition adressée au lieutenant-gouverneur de la province de Québec pour l'établissement d'un conservatoire de musique et de déclamation », Québec, 15 juin 1878 (Fonds Secrétariat de la province, Archives nationales du Québec [Québec]). Le registre des lettres reçues par le Secrétariat de la province n'indique pas de suite donnée à cette requête.

<sup>9</sup> Napoléon Legendre (1841-1907) était homme de lettres, avocat et fonctionnaire, membre-fondateur de la Société royale du Canada (1882). Il est l'auteur des poèmes *Violette et nuit d'été*, ainsi que des paroles de la *Cantate* (1879), tous mis en musique par Lavallée. Octave Chavigny de la Chevrotière (1848-1909) était notaire et flûtiste du Septuor Haydn. Narcisse-Henri-Édouard Faucher de Saint-Maurice (1844-97) était écrivain, homme politique et journaliste.

<sup>10</sup> Guillaume Couture et al. À Joseph Gould, Montréal, 14 janvier 1892 (Fonds Joseph Gould, Bibliothèque nationale du Canada). Guillaume Couture est le rédacteur de la lettre.

<sup>11</sup> Il n'a pas été possible à ce jour de retrouver cette pétition dont parle Fortier. Les registres des lettres reçues en 1892 par le Secrétariat de la province et le Département de l'instruction publique ne font aucune mention de ce document.

<sup>12</sup> Achille Fortier, « Allocution au Club de réforme », Montréal, 17 janvier 1926. Je remercie Lucie Boulianne de m'avoir transmis copie de ce document.

LES CAHIERS DE L'ASSOCIATION POUR L'AVANCEMENT DE  
LA RECHERCHE EN MUSIQUE AU QUÉBEC, N° 14, p. 42-64.

1894-1901	Conservatoire de la Société artistique canadienne	Tentative d'institution	<p>Lettres patentes émises par le gouvernement provincial le 24 décembre 1894 (avis 4945). Edmond Hardy, directeur-fondateur. Ouverture du Conservatoire en 1895.</p> <p><i>Professeurs:</i> Achille Fortier (harmonie), Oscar Martel (violon), Charles Labelle (solfège), Arthur Letondal (piano). Enseignement gratuit. Financement par des loteries bimensuelles. Le gouvernement interdit ce genre de loteries en 1901, entraînant ainsi l'arrêt de ses activités.</p>
-----------	---	-------------------------	--

1905	Conservatoire national de musique et de déclamation d'Alphonse Lavallée-Smith	Tentative d'institution	<p>«Lavallée-Smith revint au Canada avec l'appui moral de son maître Chs-Marie Widor et son projet de Conservatoire National à l'européenne [...] Les premiers mois furent brillants mais coûteux; puis cela ne devint plus brillant du tout comme il est arrivé à tant de fondations chez nous. Il fallut pour continuer à vivre s'adonner aux goûts du public... et le Conservatoire devint comme les autres une simple commission d'examens siégeant annuellement<sup>13</sup>.»</p> <p>Affilié à l'Université de Montréal de 1922 à 1950<sup>14</sup>.</p>
------	---	-------------------------	--

<sup>13</sup> Eugène Lapiere, « Autour du Conservatoire... », *La Lyre* 6, 63 (février 1929) : 4.

LES CAHIERS DE L'ASSOCIATION POUR L'AVANCEMENT DE  
LA RECHERCHE EN MUSIQUE AU QUÉBEC, N<sup>o</sup> 14, p. 42-64.

1925-1927	Projet d'Achille Fortier	Projet présenté au gouvernement	Pétition adressée à Athanase David, secrétaire de la province <sup>15</sup> , en date du 28 décembre 1925. Trente-neuf signataires proposent Achille Fortier à titre de directeur <sup>16</sup> . Conservatoire sous le nom de «École de musique de Montréal». Fortier en espère la création pour l'automne 1927 <sup>17</sup> .
1928	Réorganisation du Conservatoire national par Eugène Lapierre	Tentative d'institution	Début de cours réguliers le 8 octobre 1928. Installation dans l'édifice de la rue de la Gauchetière le 9 novembre 1928. Octroi gouvernemental de 10 000 \$ le 27 mars 1930. Octroi gouvernemental de 25 000 \$ le 11 mars 1931. Polémique autour de l'acquisition de la Bibliothèque Saint-Sulpice par le Conservatoire national en février-mars 1931, laquelle marque le début de son déclin. N'a plus de corps professoral, janvier 1939 <sup>18</sup> .

<sup>14</sup> Marie-Thérèse Lefebvre, « Histoire du Conservatoire national de musique, 1922-1950 », *Les Cahiers du l'ARMuQ*, 3 (juin 1984) : 37-51.

<sup>15</sup> Athanase David (1882-1953) était avocat et homme politique. Il a été Secrétaire provincial de 1919 à 1936, instigateur de l'École des Beaux-arts de Québec et de Montréal (loi 12 Geo. V, chap. 55, sanctionnée le 8 mars 1922) et créateur du prix David, « pour encourager la production d'œuvres littéraires ou scientifiques » (loi 12 Geo. V, chap. 56, sanctionnée le 8 mars 1922).

<sup>16</sup> Romain-Octave Pelletier, Romain Pelletier et al., « Pétition présentée à l'honorable Athanase David, secrétaire de la province », Montréal, 28 décembre 1925. Je remercie Lucie Boulianne de m'avoir transmis copie de ce document.

<sup>17</sup> « Ce que sera le Conservatoire : une université de l'harmonie », *La Presse* (Montréal), 9 avril 1927 : 54.

## LES CAHIERS DE L'ASSOCIATION POUR L'AVANCEMENT DE LA RECHERCHE EN MUSIQUE AU QUÉBEC, N<sup>o</sup> 14, p. 42-64.

Pendant toutes ces années, les démarches en vue de la fondation d'un conservatoire d'État reçoivent un certain appui de la part de la presse. Déjà en 1878, Napoléon Legendre écrit : « Ce qui nous manque, c'est l'encouragement du public et des autorités. Il a été plusieurs fois question de fonder un conservatoire de musique : la chose n'a jamais pu sortir de l'état de projet<sup>19</sup>. » Douze ans plus tard, Guillaume Couture, dans une lettre ouverte au premier ministre Honoré Mercier, soutient :

A Conservatory of Music is undoubtedly a most useful institution : and the best Conservatory — we might indeed say the only really good Conservatory — the only one capable of producing efficient results is that placed under the Government's immediate control, provided the Government establish it on suitable grounds and exercises a stringent superintendence over the general administration and the results obtained<sup>20</sup>.

Frédéric Pelletier et Léo-Pol Morin, critiques musicaux pendant la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, poursuivent l'action en faveur d'un Conservatoire d'État<sup>21</sup>. Il faudra cependant attendre la fin des années 1930 pour que les gouvernants s'engagent réellement sur la voie de la création d'un conservatoire d'État. Il faut retenir les noms de Claude Champagne<sup>22</sup> et de Jean Bruchési<sup>23</sup> à partir de ce moment, car ils sont sans doute les deux principaux artisans de la réalisation du conservatoire d'État.

Au printemps 1937, le nouveau secrétaire de la province, Albiny Paquette, met sur pied une commission d'étude de l'enseignement de la musique dans la province de Québec, présidée par Arthur Letondal<sup>24</sup>. La commission dépose son

---

<sup>18</sup> Claude Champagne et Henri Gagnon, « Résumé d'une enquête sur la musique dans la province de Québec », janvier 1939 (Fonds Wilfrid Pelletier, Bibliothèque nationale du Québec).

<sup>19</sup> Napoléon Legendre, « L'art et les artistes au Canada », *Revue de Montréal* 2 (novembre-décembre 1878) : 656.

<sup>20</sup> Symphony (pseud. De Guillaume Couture), « An Open Letter to the Premier of the Province », *The Montreal Daily Star*, 25 janvier 1890 : 5.

<sup>21</sup> Voir par exemple Frédéric Pelletier, « À propos d'un Conservatoire — Critique destructive — Et sa reconstruction — Post-scriptum important », *Le Devoir* (Montréal), 6 décembre 1941 : 9; et Léo-Pol Morin, « De quelques maisons et de quelques subventions : pour un Conservatoire », *Le Canada* (Montréal), 17 novembre 1934.

<sup>22</sup> Claude Champagne (1891-1964) est, à cette époque, directeur de l'enseignement musical à la Commission des écoles catholiques de Montréal. Il enseigne également à l'École Vincent-d'Indy, à l'École normale de musique, à l'École supérieure de musique de Lachine et à l'Université McGill.

<sup>23</sup> Jean Bruchési (1901-1979) était écrivain, historien et diplomate. Il a été sous-secrétaire de la Province de 1937 à 1959, ambassadeur en Espagne et au Maroc entre 1959 et 1964 et, par la suite, en Argentine. Il était aussi membre de la Société Royale du Canada.

<sup>24</sup> Les autres commissaires sont Hugh Poynter Bell, Charles Delvenne, Auguste Descarries (secrétaire), Ladislav Guillaume Dupuis, Henri Gagnon, Eugène Lapierre, Omer Létourneau et Jean-Robert Talbot.

## LES CAHIERS DE L'ASSOCIATION POUR L'AVANCEMENT DE LA RECHERCHE EN MUSIQUE AU QUÉBEC, N<sup>o</sup> 14, p. 42-64.

rapport en mars 1938. La quatrième d ses cinq recommandations exprime le souhait que l'on fonde un conservatoire d'État<sup>25</sup>.

En 1938, Jean Bruchési, sous-secrétaire de la province, demande à Claude Champagne et à Henri Gagnon de mener une enquête sur la situation de la musique dans les principales villes du Québec<sup>26</sup>. Constatant que « l'enseignement de la musique manque d'unité et de doctrine<sup>27</sup> », les deux enquêteurs concluent que : « Le Conservatoire devient donc une nécessité et le seul instrument capable de canaliser les efforts épars qui ne peuvent que donner des résultats incomplets s'il s'agit, comme la population semble le désirer ardemment en ce moment, de former des musiciens comparables aux musiciens européens<sup>28</sup>. »

Dans la foulée de cette enquête, Champagne prépare en 1938 un plan pour un conservatoire d'État, axé sur quatre principes :

- 1) Créer un centre de diffusion, dont les directives seront suivies dans toutes les parties de la Province par le moyen d'écoles de préparation et d'écoles de formation supérieure.
- 2) Alimenter par ce système le Conservatoire d'élèves qui, préparés rationnellement dans ces maisons, profiteront avec plénitude de l'enseignement donné par les professeurs du Conservatoire.
- 3) Intéresser par cette décentralisation toute la population de la Province de Québec aux choses de la musique.
- 4) Assurer aux professeurs compétents de notre province des débouchés vers l'enseignement au conservatoire de la musique<sup>29</sup>.

Alors que la voie paraît désormais toute tracée, le gouvernement unioniste de Maurice Duplessis est défait par les libéraux d'Adélard Godbout le 25 octobre 1939. Mais c'est surtout l'entrée en guerre du Canada, le 10 septembre de la même année, qui va compromettre une fois de plus l'établissement d'un conservatoire d'État. Comme l'écrit Bruchési à Champagne : « La guerre a, dans

---

<sup>25</sup> Un résumé des documents de cette commission se trouve dans le fonds Claude Champagne (Bibliothèque nationale du Canada).

<sup>26</sup> Champagne et Gagnon, « Résumé d'une enquête sur la musique dans la province de Québec ».

<sup>27</sup> Champagne et Gagnon, « Résumé d'une enquête sur la musique dans la province de Québec », p. 6.

<sup>28</sup> Champagne et Gagnon, « Résumé d'une enquête sur la musique dans la province de Québec », p. 9.

<sup>29</sup> Champagne, « Plan pour un conservatoire d'État » (Fonds Claude champagne, Bibliothèque nationale du Canada).

## LES CAHIERS DE L'ASSOCIATION POUR L'AVANCEMENT DE LA RECHERCHE EN MUSIQUE AU QUÉBEC, N<sup>o</sup> 14, p. 42-64.

le domaine des finances publiques, des répercussions qui empêchent les gouvernements d'agir comme ils le souhaiteraient. Le projet de Conservatoire paraît être, temporairement du moins, une victime d'Hitler<sup>30</sup>. »

Les discussions entre Champagne et Bruchési semblent s'intensifier au début de 1941. C'est à ce moment, entre autres, que Jean Vallerand est pressenti pour le poste de secrétaire d'un futur conservatoire<sup>31</sup> et que le nouveau directeur artistique des Concerts symphoniques de Montréal, Désiré Defauw<sup>32</sup>, est approché pour en assurer la direction<sup>33</sup>.

S'il faut en croire les propos de Wilfrid Pelletier, la création du Conservatoire de musique du Québec en 1942 relève un peu de la chance. En effet, Hector Perrier, secrétaire de la province, aurait profité de l'absence d'un député libéral « qui ne croyait pas à l'utilité de la musique » pour présenter son projet de loi<sup>34</sup>. La relation du débat à l'Assemblée législative est également révélatrice : alors que l'opposition soutient que le moment est mal choisi pour fonder un conservatoire, en raison de la guerre, et ce n'est pas viable, parce que seulement 30 000 \$ y sont consacrés, le gouvernement, par la voix du député de Notre-Dame-de-Grâce, James Arthur Mathewson, ne trouve rien de mieux pour se justifier que de dire ceci :

[...] La première raison pour laquelle nous avons décidé d'aller de l'avant est que le mouvement a pour but de soutenir et de stimuler le moral du peuple en temps de guerre. Tout le monde reconnaît que la musique est nécessaire dans les temps troubles et angoissants. « Qui de nous n'a connu le charme dans un chant », a dit le poète. Nous savons qu'il y aura encore des jours d'inquiétude à traverser et un peu d'harmonie réchauffera nos cœurs<sup>35</sup>.

Voilà donc brossé le tableau des origines du Conservatoire de musique du Québec. Un premier constat s'impose : l'institution d'un conservatoire d'État aura mis longtemps à se réaliser et, de plus, n'aura vraisemblablement jamais fait l'unanimité. Deux questions précises se posent alors. La première est reliée au temps, la seconde au degré de satisfaction apportée par sa création.

---

<sup>30</sup> Jean Bruchési à Claude Champagne, lettre, Québec, 16 mai 1941 (Fonds Claude Champagne, Bibliothèque nationale du Canada).

<sup>31</sup> Jean Bruchési à Claude Champagne, lettre, Montréal, 25 mars 1941 (Fonds Claude Champagne, Bibliothèque nationale du Canada).

<sup>32</sup> Désiré Defauw (1885-1960), chef d'orchestre et violoniste d'origine belge, a surtout fait carrière aux États-Unis, principalement avec les orchestres symphoniques de Chicago (1943-1947) et de Gary (1950-1958). Il a dirigé son premier concert à Montréal le 29 août 1940, avec l'orchestre de la Société des concerts symphoniques, dont il sera le directeur artistique de 1941 à 1953.

<sup>33</sup> Désiré Defauw à l'honorable Hector Perrier, secrétaire de la province, lettre, Montréal, le 27 mars 1941 (Fonds Claude Champagne, Bibliothèque nationale du Canada). Il présente dans cette lettre un projet d'organisation de conservatoire.

<sup>34</sup> Pelletier, *Une symphonie inachevée*, 217.

<sup>35</sup> « M. Duplessis n'aime guère l'idée d'un conservatoire », *Le Canada* (Montréal), 28 mai 1942 : 3.



## LES CAHIERS DE L'ASSOCIATION POUR L'AVANCEMENT DE LA RECHERCHE EN MUSIQUE AU QUÉBEC, N<sup>o</sup> 14, p. 42-64.

Convenons d'abord du caractère tardif de la fondation de cette institution dans l'histoire de l'éducation musicale au Québec. Ainsi, comment peut-on expliquer le délai de quelque 65 années séparant le projet de Calixa Lavallée en 1878 de la création effective du conservatoire d'État en 1942 ? Deux éléments distincts semblent concourir à expliquer le facteur temps. Achille Fortier, relatant l'échec du projet Gould, les met ainsi en évidence : « Faute d'intérêt de la part des gouvernants; faute aussi, il faut bien le dire, d'entente chez les musiciens, les pourparlers n'aboutirent à aucun résultat<sup>36</sup>. »

Le premier élément peut s'expliquer ainsi : le soutien des arts et de l'éducation artistique par l'État est un fait relativement récent dans notre pays et, comme on peut le constater encore aujourd'hui, n'est en réalité jamais acquis. Quant au second, il est plutôt troublant : pour quelles raisons des musiciens auraient-ils refusé de s'associer à une cause dont la finalité est, selon les dires de Wilfrid Pelletier, de « former les artistes, de relever le niveau musical de la Province et de lutter contre la médiocrité dans le domaine artistique<sup>37</sup> » ?

Calixa Lavallée, le premier, affirme que ce sont les musiciens qui ont fait le plus opposition à son projet<sup>38</sup>. Pour sa part, Léo-Pol Morin rapporte en 1927 ces propos révélateurs :

Quelques professeurs moroses m'ont déjà fait remarquer qu'un conservatoire serait de nature à nuire à la corporation des professeurs particuliers. On me dit que les élèves n'auraient plus de raisons de payer des cachets très élevés [...] s'ils étaient sûrs de recevoir pour le prix d'une leçon des cours à l'école pendant plusieurs mois<sup>39</sup>.

Cette opposition de la part des professeurs de musique est confirmée dans une lettre adressée à la revue musicale *La Lyre* en 1928 :

Seuls les professeurs qui pourraient avoir des chances d'être nommés pour ces positions sont en faveur de la création d'un Conservatoire national, les professeurs de second et de troisième ordre qui ont la majorité des élèves dans cette province sont tous contre une telle institution<sup>40</sup>.

Le facteur temps dans la création du Conservatoire de musique du Québec pourrait donc s'expliquer, d'une part, par le manque d'appui des gouvernants à l'enseignement supérieur de la musique et, d'autre part, par l'attitude négative de

---

<sup>36</sup> Fortier, « Allocution au Club de réforme ».

<sup>37</sup> Pelletier, « Talk to Students Conservatory », 3 octobre 1944 (Fonds Wilfrid Pelletier, Archives nationales du Québec [Montréal]).

<sup>38</sup> Calixa Lavallée, « L'Art musical au Canada », *Le Canada artistique* 1, 4 (avril 1980) : 71.

<sup>39</sup> Léo-Pol Morin, « Deux écoles de musique à Montréal : Nazareth et l'Institut pédagogique », *La Patrie* (Montréal), 21 mai 1927 : 38.

<sup>40</sup> Lettre d'Alphonse Verville au rédacteur, *La Lyre* 6, 59 (octobre 1928) : 6.

## LES CAHIERS DE L'ASSOCIATION POUR L'AVANCEMENT DE LA RECHERCHE EN MUSIQUE AU QUÉBEC, N<sup>o</sup> 14, p. 42-64.

certains musiciens et professeurs de musique qui, craignant pour leur propre sort ou, inconscients des exigences d'une vie musicale de qualité, se sont opposés aux démarches faites en vue de l'établissement d'un conservatoire d'État<sup>41</sup>.

L'autre question peut se formuler comme suit : jusqu'à quel point le Conservatoire de musique du Québec a-t-il satisfait aux demandes et aux ambitions de quelques générations de défenseurs de ce type d'école de musique ? On peut tenter d'y répondre par l'examen des différents projets et tentatives mentionnés plus haut, en regard des six caractéristiques du conservatoire de type français, auxquelles le Conservatoire de musique du Québec se conforme parfaitement.

1) Les projets présentés au gouvernement demandent, cela va de soi, le soutien de l'État. Parmi les tentatives d'institution, seul le Conservatoire national dirigé par Eugène Lapierre semble avoir demandé — et effectivement reçu — une aide gouvernementale.

2) Les projets présentés au gouvernement dont on possède la pétition ne parlent pas de gratuité de l'enseignement. Lavallée propose que chaque élève paie 40 \$ par année scolaire et que 10 élèves pauvres soient instruits gratuitement<sup>42</sup>. Pour sa part, Fortier précise : « L'enseignement du solfège et de l'ensemble vocal et instrumental est gratuit. Tout élève admis à un cours est tenu au paiement de 50 \$ pour chaque année scolaire<sup>43</sup>. » Parmi les tentatives d'institution, seul le Conservatoire de la Société artistique canadienne assure l'enseignement gratuit de la musique. Pour sa part, Eugène Lapierre propose une vision en quatre étapes de l'institution d'un conservatoire d'État : d'abord, le diplôme; ensuite, l'enseignement régulier à l'européenne; puis, l'immeuble; et, finalement, l'aide de l'État<sup>44</sup>. Selon lui, en 1929, il ne manquait au Conservatoire national que l'aide gouvernementale pour lui permettre d'assurer la gratuité de l'enseignement.

3) Il est difficile de juger de l'excellence du corps professoral. D'une part, les projets présentés ne mentionnent pas de professeurs pressentis; ils sont

---

<sup>41</sup> Les recherches entreprises ont également permis l'identification d'une troisième source d'opposition à la création d'un conservatoire d'État, soit les écoles universitaires de musique dirigées par le clergé. Ainsi, l'École de musique de l'Université Laval, fondée en 1922, et le Comité d'étude de l'enseignement de la musique de l'Université de Montréal, ont vu dans l'avènement du Conservatoire de musique du Québec un obstacle à leur développement. L'état d'avancement des recherches ne permet cependant pas de porter un jugement sur la portée réelle de cette prise de position.

<sup>42</sup> Lavallée et al., « Pétition adressée au lieutenant-gouverneur de la province de Québec ».

<sup>43</sup> « École de musique de Montréal — Organisation provisoire ». Je remercie Lucie Boulianne de m'avoir transmis copie de ce document.

<sup>44</sup> Lapierre, « Autour du Conservatoire... », *La Lyre* 6, 63 (février 1929) : 4-5.

## LES CAHIERS DE L'ASSOCIATION POUR L'AVANCEMENT DE LA RECHERCHE EN MUSIQUE AU QUÉBEC, N<sup>o</sup> 14, p. 42-64.

néanmoins menés par des musiciens reconnus. D'autre part, seul le renom des professeurs permet d'évaluer le corps professoral d'une institution<sup>45</sup>.

4) Les projets présentés et les tentatives d'institution s'accordent sur la variété des disciplines enseignées<sup>46</sup>.

5) La mixité n'est pas remise en question, autant dans les projets présentés que dans les tentatives d'institution. Cependant, Fortier prévoit des classes séparées pour le solfège, l'harmonie, le piano et le chant<sup>47</sup>, à l'image du portrait du conservatoire idéal de Théodore Dubois<sup>48</sup>.

6) Les projets présentés et les tentatives d'institution ne font mention d'aucun caractère confessionnel.

On constate donc que les projets présentés et les tentatives d'institution tendent vers le modèle français du conservatoire de musique. À première vue, seule la gratuité de l'enseignement semble les en éloigner. Ceci peut s'expliquer par ce commentaire de Claude Champagne qui, lui aussi, dans son plan de conservatoire d'État de 1938, rejette l'enseignement gratuit : « Nulle part, actuellement dans la province de Québec, l'enseignement de la musique n'est gratuit. Le Conservatoire [...] ne peut détruire de but en blanc un système qui existe partout depuis longtemps et qui a, d'ailleurs, produit d'excellents résultats<sup>49</sup>. »

Les origines du Conservatoire de musique du Québec sont révélatrices. Elles constituent, pour la période en question, une trame d'une grande pertinence pour l'élaboration d'une histoire de l'éducation musicale au Québec, qui reste encore à écrire, puisqu'elles donnent un exemple d'une recherche d'excellence dans ce domaine. En effet, quelle institution peut se vanter, à cette époque, d'avoir comme objectif premier la formation de musiciens professionnels ? Par ailleurs, cette étude des origines du Conservatoire de musique du Québec révèle trois avenues de recherches dans le domaine quasi inexploré de l'histoire de l'éducation musicale au Québec.

Premièrement, l'histoire du Conservatoire national, à partir de la réorganisation effectuée par Eugène Lapierre en 1928, est assez curieuse. Après des débuts prometteurs, pour ne pas dire fulgurants, qui le destinaient vraisemblablement à devenir le conservatoire d'État tant attendu, comment expliquer qu'il soit tombé

---

<sup>45</sup> On trouvera en appendice une liste des personnes engagées dans l'établissement d'un conservatoire d'État à titre de signataire ou de professeur.

<sup>46</sup> On trouvera en appendice une liste des disciplines mentionnées dans les pétitions ainsi que celle enseignées dans les institutions retenues.

<sup>47</sup> « École de musique de Montréal — Organisation provisoire »

<sup>48</sup> Dubois, « L'enseignement musical », 3437-3471.

<sup>49</sup> Champagne, « Plan pour un conservatoire d'État », notes.

## LES CAHIERS DE L'ASSOCIATION POUR L'AVANCEMENT DE LA RECHERCHE EN MUSIQUE AU QUÉBEC, N<sup>o</sup> 14, p. 42-64.

dans l'oubli au cours de la décennie 1930 ? Deuxièmement, Lapierre semble avoir été un musicien respecté par ses pairs et un homme actif dans tous les domaines de la vie musicale de son époque, en particulier dans celui de l'éducation musicale. Or, ce personnage, car il en était un, est plutôt méconnu aujourd'hui. Finalement, le Conservatoire de musique du Québec, qui célèbre en 1992 le 50<sup>e</sup> anniversaire de sa fondation, possède une histoire riche qui mérite sûrement d'être retracée.

### APPENDICE

#### Projets présentés et tentatives d'institution: listes des personnes engagées et disciplines enseignées

##### 1. Projets présentés au gouvernement

Date	Identification	Signataires de la pétition et disciplines enseignées
1878	Projet de Calixa Lavallée	<i>Signataires de la pétition:</i> Calixa Lavallée, Napoléon Legendre, Octave Chavigny de la Chevrotière et Narcisse-Henri-Édouard Faucher de Saint-Maurice. <i>Disciplines enseignées:</i> orgue, piano, instruments à cordes, instruments à vent, chant et solfège, harmonie et fugue, déclamation <sup>50</sup> .
1892	Projet engageant Joseph Gould	<i>Signataires de la lettre adressée à Gould:</i> J. Edgar Birck, Georges W. Cornish, Guillaume Couture [rédacteur de la lettre], Dominique Ducharme, Achille Fortier, Joseph-A. Fowler, Edward [?] Hilton, Percival J. Illsley, Frantz Jehin-Prume, Émery Lavigne, Romain-Octave Pelletier, William Reed, Horace W. Reyner <sup>51</sup> .

LES CAHIERS DE L'ASSOCIATION POUR L'AVANCEMENT DE  
LA RECHERCHE EN MUSIQUE AU QUÉBEC, N<sup>o</sup> 14, p. 42-64.

1925-1927	Projet d'Achille Fortier	<p><i>Signataires de la pétition:</i> Edmond Archambault, Max Bohrer, [Joseph-Arsène] Brassard, T. Brassard, George-M. Brewer, Albert Chamberland, Jean-Noël Charbonneau, Alex. M. Clark, Hervé Cloutier, Gustave Comte, Georges W. Cornish, Camille Couture, Jean-Baptiste Dubois, Guillaume Dupuis, Jean-Josaphat Gagnier, Jean Goulet, Edmond Hardy, Gustave Labelle, Alfred-A. Laliberté, Alfred Lamoureux, Mendoza Langlois, Arthur Laurendeau, Édouard LeBel, Arthur Letondal, Antonio Létourneau, Sœur Marie des Neiges (directrice de l'École de musique de Nazareth), [Céline] Marier, Rodolphe Mathieu, G.-A. Monette, Léo-Pol Morin, J.-E. Nuckle, J.-Arthur Paquet, Raoul Paquet, Armand Pellerin, Frédéric Pelletier, Romain Pelletier, Romain-Octave Pelletier, [Fabiola] Poirier, E. Saucier<sup>52</sup>.</p> <p><i>Disciplines enseignées:</i> solfège, harmonie, piano, chant, orgue, violon, violoncelle et contrebasse, histoire de la musique<sup>53</sup>.</p>
-----------	--------------------------	--

2. Tentatives d'institution

Date	Identification	Professeurs et disciplines enseignées
1894-1901	Conservatoire de la Société artistique canadienne	Edmond Hardy (directeur-fondateur), Achille Fortier (harmonie), Charles Labelle (solfège), Arthur Letondal (piano), Oscar Martel (violon) <sup>54</sup> .

<sup>50</sup> Lavallée et al., « Pétition adressée au lieutenant-gouverneur de la province de Québec pour l'établissement d'un conservatoire de musique et de déclamation », Québec, 15 juin 1878 (Fonds secrétariat de la province, Archives nationales du Québec [Québec]).

<sup>51</sup> Guillaume Couture et al., lettre à Joseph Gould, Montréal, 14 janvier 1892 (Fonds Joseph Gould, Bibliothèque nationale du Canada).

<sup>52</sup> Romain-Octave Pelletier, Romain Pelletier et al., « Pétition présentée à l'honorable Athanase David, secrétaire de la province », Montréal, 28 décembre 1925.

<sup>53</sup> « École de musique de Montréal — Organisation provisoire ».

LES CAHIERS DE L'ASSOCIATION POUR L'AVANCEMENT DE  
LA RECHERCHE EN MUSIQUE AU QUÉBEC, N<sup>o</sup> 14, p. 42-64.

1905	Conservatoire national de musique et de déclamation d'Alphonse Lavallée-Smith	<p>1905: Albert Chamberland (violon), Gustave Comte (histoire de la musique), Alexis Contant (piano), G. Hasseneier (clarinette, flûte et hautbois), Adrienne Labelle (chant), Gustave Labelle (violoncelle), Alphonse Lavallée-Smith (orgue, harmonie et solfège), Marcel Neuillet (élocution), Théodore Van Der Meerschen (cuivres), Mme F. Vasse (élocution)<sup>55</sup>.</p> <p>1906: Albert Chamberland (violon), [Luce] Chamberland (piano), Gustave Comte (histoire de la musique), Alexis Contant (piano), G. Hasseneier (instruments à vent), Adrienne Labelle (chant), Gustave Labelle (violoncelle), Alphonse Lavallée-Smith (orgue et solfège), Marcel Neuillet (diction, élocution, maintien et art scénique), Jobson Paradis (dessin et peinture), Théodore Van Der Meerschen (cuivres), Mme F. Vasse (diction et élocution)<sup>56</sup>.</p> <p>1907: Albert Chamberland (violon), Jean-Noël Charbonneau (piano), Alexis Contant (piano), Jean-Baptiste Dubois (violoncelle), Joseph-A. Fowler (piano), Joseph-Jean Goulet (violon), Alfred Laliberté (piano), Alphonse Lavallée-Smith (orgue, harmonie et composition), M. Peray (diction et déclamation), Joseph Saucier (chant), E. Upton (piano), Théodore Van Der Meerschen (cuivres)<sup>57</sup>.</p>
------	---	---

<sup>54</sup> « La Société artistique canadienne et les professeurs du futur Conservatoire », *Le Samedi* 6, 44 (6 juin 1895) : 14.

<sup>55</sup> Conservatoire national de musique et d'élocution, *Annuaire*, 1905.

<sup>56</sup> « Conservatoire de musique et d'élocution », *L'Album universel*, 1139 (20 février 1906) : 1300.

<sup>57</sup> « Conservatoire national », *Le Passe-temps* 13, 310 (9 février 1907) : 31.

LES CAHIERS DE L'ASSOCIATION POUR L'AVANCEMENT DE  
LA RECHERCHE EN MUSIQUE AU QUÉBEC, N<sup>o</sup> 14, p. 42-64.

1928	Réorganisation du Conservatoire national par Eugène Lapierre	Alma Bouthillier (chant), Albert Chamberland (violon), [Luce] Chamberland-Paquin (lecture à vue et accompagnement), Claude Champagne (composition), Jean-Noël Charbonneau (musique grégorienne) Maurice Charbonneau (violoncelle), Camille Couture (violon), Gabriel Cusson (sciences musicales), Alexandre D'Aragnon (solfège), Auguste Descarries (piano), Louis Gravel (art lyrique), Jean-Josaphat Gagnier (instrument à vent), Charles-E. Houle (piano), Alfred Lamoureux (esthétique), Eugène Lapierre (orgue et improvisation), Annette Lasalle (violon), Arthur Laurendeau (chant), Arthur Letondal (piano), Antonio Létourneau (solfège), Léo-Pol Morin (piano), Albertine Morin-Labrecque (analyse et pédagogie), Raoul Paquet (harmonie), Roland Poisson (violon), Frédéric Pelletier (histoire), Fabiola Poirier (chant), Jean Riddez (chant scénique), Georges-Émile Tanguay (harmonie), Edmond Trudel (pianiste) <sup>58</sup> .
------	---	--

<sup>58</sup> « Conservatoire national de musique », *La Quinzaine musicale* 1, 13 (14 mars 1931) : page intérieure de dos.